



L'ÉCHO *de la Montagne*

JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE SAINTE-PAULE

15 septembre 2014

Volume 16 numéro 2

Rédacteur: Gilles Desjardins

Le mot du Maire

Il me fait plaisir de vous souhaiter, un beau début d'automne après la belle saison estivale qui se termine. Pour certains, il est temps de penser à la fermeture de leur chalet et pour d'autre c'est la période de chasse qui va s'amorcer. Il est bon de vous souvenir qu'en période de chasse vous devez être prudent lorsque vous circulez en forêt.

Avec le début de l'automne, c'est le temps aussi pour votre conseil municipal de voir aux préparatifs du budget pour l'année 2015. Notre objectif de cette année est de maintenir un taux de taxes minimum afin de respecter la capacité de payer de nos citoyens.

Nous devons, comme conseil, établir nos priorités pour les prochaines années, des investissements majeurs doivent être étudiés pour garantir la pérennité de nos infrastructures soit le garage municipal, le pavage du chemin Banville et le pavage du chemin du lac du Portage Ouest.

Si vous croyez que d'autres projets seraient essentiels pour notre communauté, n'hésitez surtout pas à en faire mention à votre conseil.

Au plaisir

Pierre Dugré, Maire

La publication de ce journal est rendue possible, grâce à la contribution financière des commanditaires et des entreprises qui annoncent dans le journal.:

- La SADC de la région de Matane
- Le CLD de la MRC de Matane
- Les Chevaliers de Colomb—Conseil 8880
- La Corporation de Développement de Sainte-Paule

Merci à ces organismes, aux donateurs et aux collaborateurs du journal.

Bel automne!

 Groupe
BOUFFARD
www.groupebouffard.com

**JSL enr.**
RAMONAGE
Jacques Langlois
203 Dionne, Matane
G4W 1G8
418 562-5197
418 560-6262



AUDIO VIDÉO AMQUI INC.
33, rue des Forges
Amqui (Québec)
G5J 3A5

René Savard

Votre conseiller

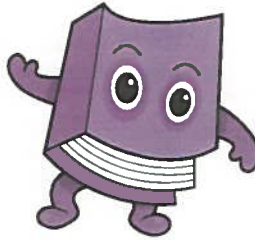
Tél. : (418) 629-2400

Télec. : (418) 629-2020

Écho de la Bibliothèque de Ste-Paule

Heures d'ouverture de votre bibliothèque municipale : de 19h00 à 20h30, un mardi aux 2 semaines. Réouverture de la bibliothèque post-congé estival depuis le 26 août 2014.

J'ai eu une rencontre le 20 août avec M. Jacques Côté, directeur général du CRSBP du Bas-St-Laurent (Centre Régional des Services aux Bibliothèques Publiques), rencontre ayant pour but de nous présenter Mme Sarah-Kim Poirier, bibliothécaire professionnelle et responsable des collections et de la mise en valeur des bibliothèques qui est ma personne-ressource, en tant que responsable de la bibliothèque de Ste-Paule, lorsque nécessaire. M. Côté nous a fait part de la possibilité pour lui de venir rencontrer le Conseil Municipal de Ste-Paule pour leur expliquer les services déjà offerts dans une bibliothèque comme la nôtre qui relève du CRSBP et leur donner aussi de l'information concernant un éventuel déménagement de la bibliothèque, ré : coûts itinérants à un éventuel changement de local de la bibliothèque. L'information a été transmise au Conseil municipal, à suivre...



Collection locale : Titre : «*Perdre le Nord* »
Auteur : Kathy Reichs

Amy Roberts se présente dans un hôpital de Saint-Hyacinthe se plaignant de saignements. Mais au moment de décliner son identité, elle disparaît, obligeant les autorités médicales à prévenir la police. Tempe est chargée de l'enquête. Dans l'appartement délabré où elle fait la macabre découverte, elle ne peut s'empêcher de penser à son petit frère décédé de la leucémie et prend désormais cette affaire à cœur. Aidée de Ryan qui se montre distant et d'un ex-amoureux qui pense la reconquérir, elle suit la piste de cette femme, une jeune prostituée autochtone, sous la coupe de trafiquants de drogue basés en Alberta. Mais l'affaire se complique lorsqu'elle retrouve la sœur de la fuyarde à Yellowknife et apprend que leur père, mort dans un accident d'avion, avait exploré des forages en quête de diamants.

Collection locale : Titre : «*Cinq jours* »
Auteur : Douglas Kennedy

Laura et Richard. Deux inconnus à un tournant de leur existence. Deux êtres, l'un et l'autre enfermés dans son couple. Un homme, une femme. Une rencontre, l'espoir qui renaît. Mais sommes-nous libres de choisir le bonheur? Cinq jours, l'histoire d'une passion.

Le roman le plus bouleversant de Douglas Kennedy.

Collection locale : Titre : «*La vérité sur l'Affaire Harry Quebert* »
Auteur : Joël Dicker

À New-York, au printemps 2008, alors que l'Amérique bruisse des prémices de l'élection présidentielle, Marcus, un jeune écrivain à succès, est dans la tourmente : il est incapable d'écrire le nouveau roman qu'il doit remettre à son éditeur d'ici quelques mois. Le délai est près d'expirer quand soudain tout bascule pour lui : son ami et ancien professeur d'université, Harry Quebert, l'un des écrivains les plus respectés du pays, est rattrapé par son passé et se retrouve accusé d'avoir assassiné, en 1975, Nola, une jeune fille de 15 ans avec qui il aurait eu une liaison.

Convaincu de l'innocence de Harry, Marcus abandonne tout pour se rendre dans le New-Hampshire et mener son enquête. Il est rapidement dépassé par les événements : l'enquête s'enfonce et il fait l'objet de menaces. Pour innocenter Harry et sauver sa carrière d'écrivain, il doit absolument répondre à 3 questions : Qui a tué Nola? Que s'est-il passé dans le New-Hampshire à l'été 1975? Et comment écrit-on un roman à succès?

Bonne lecture!

Carmen Côté D'Amours, responsable
Bibliothèque municipale de Ste-Paule

UN PETIT RETOUR SUR LE PASSÉ

Tiré d'un manuscrit trouvé dans les archives paroissiales, il y a plus de trente ans (suite)

Le colon, l'hiver, ferait mieux d'aller au chantier deux ou trois mois avec son cheval. Tous ceux qui font cela arrivent; les autres qui font chantier sur leur lot s'endettent. La raison est simple, le colon ne récolte pas assez sur son lot pour nourrir son cheval. L'animal sera donc mieux aux chantiers. Le lot du colon ne sera pas pillé. Et au printemps le colon sera heureux d'avoir le foin et le grain épargné l'hiver. Les colons des lots dévastés font cela, le colon du lot à bois devrait faire de même.

Tous les colons de Ste-Paule ont une vache, plusieurs en ont 2, 3, et même quatre. Il s'agit pour nous de commencer avec prudence à développer l'industrie laitière. C'est par ce moyen que nous obtiendrons l'indépendance économique de la mission.

Actuellement les colons sont sous la férule des marchands de bois qui les exploitent.

Un marchand de bois se pose en providence du colon, surtout à Ste-Paule où depuis 40 ans les marchands de bois sont rois et maîtres.

Il y a des colons qui jouent parfois de sales tours aux marchands de bois, mais le marchand de bois, en général, contrôle bien son affaire. Il voit venir le colon, comme on dit.

Les marchands de bois qui ont des moulins dans la colonie amènent avec eux leurs hommes à l'époque du sciage du bois.

MURRAY, CHAREST & ROSS inc.

548, du Phare Est, suite 201
Matane G4W 1A7

Téléphone: (418) 562-9192
Télécopieur: (418) 562-5799
Internet: mcrinc@quebectel.com

U ULTIMA

Écho municipal

Engagement d'un opérateur de machinerie d'hiver

Le conseil municipal, en vertu de sa résolution 14-08.133 a procédé à l'engagement de monsieur Richard Nadeau, comme opérateur de la machinerie d'hiver de la municipalité, à compter de la saison 2014-2015, en remplacement de M. Réal Gagnon.

Vidange, transport et traitement des boues septiques

La municipalité a procédé à un appel d'offres pour la vidange, transport et traitement des boues septiques, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Le conseil municipal statuera sur le choix de l'entrepreneur lors de la séance ordinaire du conseil du 6 octobre 2014.

Améliorations au centre communautaire.

La municipalité a déposé une demande de subvention, dans le cadre du programme *d'Initiative d'investissement local* pour l'amélioration du centre communautaire en lien avec le projet de chauffage à la biomasse de la Corporation de développement.

Des travaux de drainage, autour du bâtiment sont nécessaires pour corriger la problématique d'infiltration, d'eau de pluie ou de la fonte des neiges, par la fondation.

Appels d'offres pour les matières résiduelles.

La municipalité a procédé à un appel d'offres pour la collecte, le transport et traitement des matières résiduelles recyclables ainsi que la collecte, transport et disposition des gros rebuts, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Aussi, un appel d'offres a été fait pour la collecte et le transport des matières résiduelles non recyclables., pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

L'entrepreneur retenu sera connu lors de la séance ordinaire du 6 octobre 2014.

Élevage d'animaux en zones à *dominance de villégiature.*

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 337-14, modifiant le Règlement de Zonage numéro 94-88, afin de restreindre la construction et la réalisation d'élevage relativement à la garde d'animaux dans les zones à dominance de villégiature.

Table de loisir de La Matanie

Le conseil municipal a donné le mandat au conseiller Réginald Lizotte à participer, le 25 septembre, à la table rurale du comité de loisir de La Matanie pour représenter la municipalité, en lien avec le Comité Saines habitudes de vie de Cosmoss de la MRC de la Matanie.

Choix du fournisseur d'abrasifs pour la saison hivernale 2014-2015

Suite à un appel d'offres, pour la préparation et la fourniture de 850 tonnes d'abrasifs, effectué auprès de trois entrepreneur de la région, la municipalité a retenu la soumission présentée par Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc. au montant de 23,431.03, taxes incluses.

Animateur socio-économique

En vertu de sa résolution portant le numéro 14-07.120, adoptée le 7 juillet 2014, le conseil municipal appuie le C.A. de la Corporation de Développement, pour maintenir un animateur local pour les projets de développement économique et pour animer la vie culturelle et sociale sur le territoire de la municipalité, cependant le conseil municipal informe la corporation de développement, qu'en aucun temps, il n'autorisera la municipalité à déboursier, pour les frais liés à l'animateur local.

Étude de mise en commun des services incendie sur le territoire de la MRC de La Matanie

La MRC de La Matanie a entrepris une étude de mise en commun des services incendie de son territoire. Actuellement trois services incendies desservent le territoire, soit le Service incendie de la Ville de Matane, le Service incendie de la Municipalité de Saint-Ulric et le Service incendie de la MRC de La Matanie couvrant les territoires des municipalités de Les Méchins, Grosses-Roches, St-Jean-de-Cherbourg, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Saint-René, Sainte-Paule, Saint-Léandre et Baie-des-Sables.

Signature d'une entente avec la MRC de La Matanie

Le conseil municipal a autorisé la signature d'une entente relative à l'offre de la MRC de La Matanie pour la fourniture de services en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels.

Municipalité amie des aînés

Madame la conseillère Micheline Lévesque a été désignée par le conseil municipal pour représenter la municipalité, lors d'une rencontre devant se tenir, le 23 septembre, à la MRC, sous le thème *«Municipalité amie des aînés pour la MRC de La Matanie»*.

Secrets & astuces d'autrefois

Vous trouverez sous cette rubrique quelques recettes, trucs & astuces, loisirs créatifs, beauté – santé, quelques moyens simples et naturels utilisés en toute saison du temps de nos grands-parents.



Des allées impeccables

Voici 2 trucs pour éviter la formation de mousse et la pousse de mauvaises herbes entre les dalles d'un patio et le long des allées :

- Répandre du gros sel sur les mauvaises herbes
- Arroser les mauvaises herbes avec de l'eau de Javel, deux fois en 24 heures.

Bon pour la poubelle?

Vos meubles de jardin en résine de synthèse sont grisâtres?

Aspergez-les d'une eau fortement additionnée d'eau de Javel et placez-les à l'ombre une dizaine de minutes avant de rincer.

Une méthode plus simple encore : lancez les chaises dans l'eau chlorée de la piscine! Quelques heures suffiront à leur redonner leur blancheur.

Les taches sur le plastique

Les contenants de plastique jaunis par les années ou tachés de sauce tomate reprendront leur couleur originale si vous les exposez quelques jours au soleil.

Chaussures de toile

Vous détachez facilement ce type de chaussures avec de la crème à raser!

Brossez vigoureusement, laissez agir et enlevez la mousse une fois qu'elle est sèche.

Ces chaussures peuvent aussi être nettoyées dans la machine à laver. Retirez les lacets et mettez les chaussures dans une taie d'oreille que vous refermerez avec un cordon. Faites-les sécher à l'air libre et non dans la sècheuse.

Piège pour mouches à fruits

Se débarrasser de ces petites mouches qui virevoltent près des comptoirs de la cuisine est facile. Dans un petit contenant, un pot Masson ou autre, déposez une tranche de banane ou quelques morceaux de la pelure de tout autre fruit sucré. Couvrez le contenant d'une feuille plastifiée puis, avec la pointe d'un couteau, percez délicatement un petit trou au centre. En peu de temps, vous verrez les mouches se régaler des fruits déposés dans le piège, mais être incapables de ressortir du contenant. Il suffit alors de brasser le tout pour les détruire ou de vider le piège à l'extérieur.

Carmen Côté D'Amours

Cours de gym-cerveau

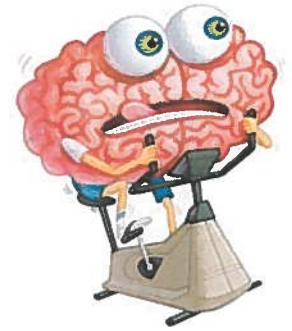
Le cours de gym-cerveau est débuté depuis le 9 septembre à la Salle communautaire de Ste-Paule, de 9H00 à 11H30 et se poursuivra à tous les mardis à la même heure en respectant le calendrier scolaire de la Commission Scolaire.

Le groupe débute avec 12 personnes mais il est encore possible à qui le désire de se joindre à nous en s'y présentant. Il n'en coûte que 5\$ pour l'année scolaire et il faut y présenter son certificat de naissance et une preuve de citoyenneté soit permis de conduire ou carte d'assurance-maladie.

C'est une bonne occasion de consolider nos connaissances, d'en acquérir de nouvelles tout cela sous forme de différentes activités soit mots bulles, mots chaînés, mots sacoches, mots croisés, anagramme, jeu d'observation, etc... le tout sans compétitivité, en individuel suivi de correction en groupe avec le professeur, et aussi parfois en équipe.

Joignez-vous à nous, pour le plaisir!

Carmen Côté D'Amours



ÉCHO DES ACTIVITÉS SOCIALES.

Venez pratiquer vos danses de ligne, sociale ou tour de salle, les dimanches de 13:30 à 14:30 à la salle communautaire.

La saison débute le dimanche 28 septembre on vous attend.

Victor Landry



Bel automne !



Chasse aux faisans



16e Édition

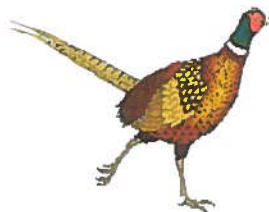
Cette année, la 16e édition se déroulera au début de novembre, soit le samedi 1er novembre et le dimanche 02 novembre 2014. Compte tenu que la chasse à l'original se termine la dernière fin de semaine d'octobre, les membres du comité ont déterminé que la chasse au faisan Édition 2014 se déroulera le premier week-end de novembre.

Nous souhaitons tous que l'automne se poursuive de belle façon et que vous serez tous au rendez-vous soit pour la chasse aux faisans ou pour donner un coup de pouce comme bénévole. Les membres sollicitent votre aide pour le bon déroulement de l'événement et je suis certain que vous saurez répondre positivement une fois de plus.

Vous êtes tous invité à participer aussi à l'une ou l'autre des activités dont le souper-bénéfice du samedi soir ; à cet effet, les billets sont présentement en vente auprès de Denis Desjardins (737-9702) ou moi-même (737-9330).

Passez un bel automne et au plaisir de se rencontrer au début de novembre.

Régis Côté
Responsable



Écho des amateurs de plantes, fleurs et jardins

Paré pour l'hiver!

En fin de saison, les opérations d'entretien du jardin peuvent avoir un impact bénéfique en réduisant la présence des ravageurs au printemps suivant. Voici trois habitudes à adopter : ratisser, biner et appliquer une couche de paillis.

Avec la baisse progressive des températures, insectes et acariens entrent en diapause, suspendant leur métabolisme jusqu'au retour des beaux jours. Même s'ils ne sont plus visibles, ils sont toujours présents. C'est la période idéale pour intervenir. Des méthodes simples comme le ratissage, le binage ou l'application d'une couche de paillis empêcheront ces petits organismes nuisibles de compléter leur cycle de vie et de revenir en force au printemps.

Ratissage : Lorsque des maladies fongiques ont enlaidi le jardin pendant l'été, les feuilles mortes laissées sur place peuvent devenir la principale source de réinfections l'année suivante. Il est donc recommandé de les ratisser, car bien qu'elles constituent un amendement intéressant, il est préférable de les détruire et de ne pas les composer si elles sont porteuses de maladie. Cette opération pourra réduire les dégâts de plusieurs maladies fongiques s'attaquant au feuillage, dont la tache goudronneuse de l'érable et celle des feuilles de chêne.

Binage : En plus d'améliorer la structure du sol, le binage permet d'enfouir les débris végétaux porteurs d'agents pathogènes. Sous la surface du sol, ceux-ci seront rapidement dégradés par les micro-organismes. De plus, le binage perturbe le cycle de vie des insectes qui s'abritent sous terre pour y passer l'hiver. Il les expose aux intempéries et aux prédateurs, principalement les oiseaux. Cette méthode réduira les populations de doryphore de la pomme de terre (dont les adultes s'enfouissent à une vingtaine de centimètre sous terre), mais aussi de la galéruque de l'orme, des limaces, des perce-oreilles et des altises.

Application d'une couche de paillis : Après le ratissage et le binage, l'application de compost et de paillis constitue une bonne protection pour empêcher certains agents pathogènes de récidiver au jardin après la saison froide. Ainsi, selon de nombreux scientifiques, un apport suffisant de compost (de 1 à 2 cm sous les arbres et arbustes, et de 0,5 à 1 cm sur le gazon et dans les plates-bandes) améliorerait la résistance des végétaux aux maladies fongiques. Quant au paillis, une couche de 10 cm suffirait pour étouffer les spores des champignons pathogènes. Appliqués à l'automne, tous deux enrichiront le sol, en conserveront l'humidité et réduiront les dégâts des maladies fongiques, dont la tache noire du rosier et le blanc (ou mildiou poudreux) vous laissant la promesse d'un beau jardin au printemps.

Les travaux du jardin en automne sont importants. Il faut préparer son jardin pour l'hiver. C'est généralement désherber et retourner la terre, élaguer et couper, arroser et apporter des engrais organiques. C'est aussi le moment de protéger les plantes frileuses, de planter (arbres et arbustes), mais aussi de préparer le printemps pour obtenir un jardin accueillant et fleuri la saison prochaine. Les actions indispensables à entreprendre dès maintenant sont : acheter les plantes (installées à l'automne celles-ci auront le temps de bien s'enraciner avant les premières gelées), bouturer les arbustes, conifères, rosiers; couper les fleurs fanées, les branches et les tiges cassées; désherber les massifs, bordures et plates-bandes; élaguer et éclaircir fuchsias, rosiers non remontants, jeunes haies et plantes grimpantes; nourrir les plantes avec des engrais de préférence organique comme le fumier; planter les plantes bulbeuses à floraison printanière ainsi que les nouvelles plantes et nouveaux arbustes à ajouter à nos plates-bandes; rentrer les plantes frileuses comme les orchidées et les plantes vertes; tondre le gazon à une bonne hauteur afin de le préparer doucement aux premiers froids et de terminer les semis de nouvelles pelouses ou le regarnissage des endroits endommagés.

Bel automne à tous!

Carmen Côté - D'Amours



Écho municipal

Un rappel, sur le Règlement de zonage #94-88, émis par la direction générale de la Municipalité de Sainte-Paule

CHAPITRE 13 : Les usages et bâtiments temporaires

13.1 Champ d'application

Les normes contenues dans ce chapitre s'appliquent dans toutes les zones, sauf dans les cas particuliers prévus par le présent règlement.

Les usages et bâtiments temporaires permis

Un abri d'hiver pour automobiles et pour les accès piétonniers au bâtiment principal, du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante, aux conditions qui suivent :

- l'abri pour automobile ne peut être érigé que sur un espace de stationnement ou sur l'allée d'accès à cet espace ;
 - l'abri d'hiver ne doit pas être installé à une distance moindre que 3 m de la limite extérieure du trottoir ou de la bordure de la rue ou de la limite de l'asphalte ou du fossé ;
 - la hauteur ne doit pas excéder 3 m ;
 - la superficie au sol ne doit pas excéder 50,0 m² ;
 - les matériaux utilisés doivent être des panneaux de bois peints ou traités ou une structure de métal recouverte d'une toile imperméabilisée ou de tissu de polyéthylène tissé et laminé d'une épaisseur minimale de 0,15 mm, ou d'un matériau équivalent.
- Un abri d'auto peut être fermé durant la même période au moyen des mêmes matériaux.

CHAPITRE 17 : Dispositions finales

Pénalités, procédures et recours

17.1.2 Pénalités pour les autres dispositions du règlement

Quiconque contrevient à l'une quelconque des autres dispositions du présent règlement commet une infraction et devra payer une amende de 500\$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de 1,000\$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne morale.

Pour une récidive, si le contrevenant est une personne physique l'amende est de 1,000\$ et si le contrevenant est une personne morale l'amende est de 2,000\$.

17.1.3 Gestion des pénalités

Dans tous les cas les frais de la poursuite sont en sus.

Les délais pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent règlement, et les conséquences du défaut de payer lesdites amendes et les frais dans les délais prescrits, sont établis conformément au *Code de procédure pénale du Québec (L.R.Q., c.C-25.1)*. Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article.

17.1.4 Procédures

Lorsque l'inspecteur en bâtiments ou son adjoint constate que certaines dispositions du présent règlement ne sont pas respectées, il doit dresser un rapport d'infraction générale, en conformité avec les dispositions du Code de procédure pénale.

L'inspecteur en bâtiments doit, après enquête sommaire, ordonner, par avis, l'arrêt immédiat des travaux ou l'usage et/ou signifier un constat d'infraction avec avis de réclamation de la peine minimale, par huissier ou par courrier recommandé, certifié ou prioritaire.

17.1.5 Recours

Le conseil municipal pourra se prévaloir de tous recours prévus dans la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) si le propriétaire ne se conforme pas à l'avis reçu, dans les délais prescrits.

QUESTIONNAIRE POUR LES CITOYENS DE SAINTE-PAULE

But : Recueillir et analyser les besoins des pauléennes et des pauléens afin de mieux y répondre.

À qui s'adresse ce questionnaire : À toutes les personnes habitant Sainte-Paule (familles, personnes âgées, jeunes).

Comment répondre au questionnaire :

1. Remplir le questionnaire papier et le déposer au bureau municipal
2. Compléter le questionnaire en ligne sur le site de la municipalité www.municipalite.sainte-paule.qc.ca

Date limite : Transmettre, au plus tard, le 10 octobre 2014 à 16h00.

Nous vous remercions de prendre quelques minutes pour participer à cette consultation.

1. PROFIL DU RÉPONDANT

- A. Votre sexe :
- Femme
 - Homme
- B. Dans quel secteur habitez-vous?
- Secteur du village
 - Secteur du Lac du Portage
 - Autre secteur, précisez: _____
- C. Votre âge :
- 18-24 ans
 - 25-34 ans
 - 35-49 ans
 - 50-64 ans
 - 65 ans et +
- D. Depuis combien de temps habitez-vous à Sainte-Paule? _____

2. LES QUALITÉS PHYSIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DE LA MUNICIPALITÉ DE STE-PAULE

- A. Connaissez-vous les organismes de Sainte-Paule qui s'occupent de la protection et de la mise en valeur de nos ressources?
- Oui
 - Non
- Nommez ceux que vous connaissez :

- B. Selon vous, que devrait-on aménager davantage?
- l'accès à la forêt
 - des sentiers (pédestres, cyclables, raquettes, ski de fond)
 - l'accès à nos espaces collectifs
 - Autres : _____
- C. Selon vous, quel est le produit qui nous distingue? Qu'avons-nous qui nous rend différents des autres municipalités et que nous devrions mettre en valeur?
- Forêt
 - Produits acéricoles (produits de l'érable)
 - Lacs
 - Autres : _____

3. LA VIE MUNICIPALE, SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

A. Cochez les services, offerts par la municipalité, dont vous êtes satisfaits?

- Administration
- Loisirs
- Embellissement
- Entretien
- Autres: _____

Quelles sont vos attentes? _____

B. Vous sentez-vous bien accueilli et écouté par vos élus et l'administration municipale de Sainte-Paule?

- Oui
 Non

Pourquoi? Suggestions pour améliorer?

C. Cochez les activités de loisirs, sociales ou communautaires auxquelles vous participez à Sainte-Paule?

- Bibliothèque
 Curling
 Brunch

- Vente de garage
 Chasse au faisan
 Autre(s) : _____

Quelle(s) activité(s) aimeriez-vous avoir? _____

D. Aimeriez-vous qu'il y ait une fête rassembleuse ouverte à toute la population de Ste-Paule (par exemple une épluchette de blé d'inde, un carnaval)? Si votre réponse est non, passez à la question suivante.

- Quel type de fête vous aimeriez : _____

- Quel serait le meilleur moment dans l'année?

- Été Automne Hiver Printemps

4. LA CONSERVATION DU PATRIMOINE (réfère aux bâtiments qui appartiennent à la municipalité ou à des organismes qui les partagent avec la collectivité : bâtiment municipal, église, salle communautaire, école.)

A. Êtes-vous concerné et/ou préoccupé par la préservation du patrimoine?

- Oui
 Non

Qu'est-ce qui vous préoccupe? Vos suggestions?

5. LA VITALITÉ DE SAINTE-PAULE (réfère à notre capacité à se développer socialement et économiquement, à se perpétuer, à produire des retombés.)

A. Qu'aimeriez-vous retrouver à Sainte-Paule comme services de proximité ? De quoi avez-vous besoin? (dépanneur, cantine, station-essence, soins de santé)

Seriez-vous intéressé à participer à une activité d'échange avec le conseil municipal et les organismes du milieu afin de partager votre vision du développement de Sainte-Paule et d'émettre vos idées.

- Oui : Nom, Prénom : _____
Téléphone ou courriel : _____
 Non

Le conseil municipal, la corporation de développement et l'association du Lac du Portage vous remercient d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire.